

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00022 Numéro SIREN : 480 466 838 Nom ou dénomination : A.FRESCO
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2020 sous le numéro de dépôt B2020/005494

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/005494**
n°de gestion : **2005B00022**
n°SIREN : **480 466 838 RCS Vienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Vienne certifie avoir procédé le 06/08/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.FRESCO - Société par actions simplifiée
330 impasse du Moulin de la Garde 38780 Eyzin-pinet -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



728897

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2020

5494

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : MOULIN DE LA GARDE		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 48046683800012		38780 EYZIN PINET	
Néant ☐		Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/12/2019			31/12/2018
		Brut 1	Amort., provis* 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
T	Fonds commercial (1)	AH	AI		
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat* tech., matériel et outillage ind.	AR	AS		
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	25 505	1 340
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV		
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	25 505	1 340
					1 068
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU		
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	32 825	1 453
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	977	6 994
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act* propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG	43 157	297 041
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	130	
E	TOTAL (III)	CJ	CK	77 089	305 489
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	25 505	78 429
					306 557

Remo : (1) Dont droit au bail	(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP	(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop. :	Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Certifié conforme

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2020

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 600)	DA	600	600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	60	60
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	53 558	254 357
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-9 225	-999
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	44 992	254 018
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	21 413	19 919
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 824	19 275
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 200	12 291
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		1 055
Compt. régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	33 437	52 540
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	78 429	306 557
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	33 437	52 540
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO							Néant	*
		Exercice N					Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total		
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF		
	- services*	FG	215 329	FH		FI	215 329	210 633
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	215 329	FK		FL	215 329	210 633
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	11	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	215 340	210 633
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU	17 684	26 325
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	128 468	124 055
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 488	747
	Salaires et traitements*					FY	57 147	56 722
	Charges sociales (10)					FZ	19 256	3 114
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	520	571
	Dotations - dotations aux provisions					GB		
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	224 565	211 536
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-9 225	-903
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-9 225	-903

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant		*
		Exercice N		Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		96
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		96
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI		-96
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	215 340	210 633
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	224 565	211 632
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	-9 225	-999
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	IG		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au 8))	IR		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Dont montant des cot. sociales oblig. hors CSG-CRDS	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dt primes cot. comp. pers.: facult.	A6			
Obl.	A9			
Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible)	A7			
Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO										Néant	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
	Terrains				KG		KH		KI		
C	Cons- truc- tions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9	KJ		KK		KL		
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1	KM		KN		KO		
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2	KP		KQ		KR		
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3	KS		KT		KU		
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencs, aménagements div*			KV	9 490	KW		KX		
		- Matériel de transport*			KY	7 500	KZ		LA		
		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	9 063	LC		LD		792
L	Immobilisations corporelles en cours				LE		LF		LG		
E	Avances et acomptes				LH		LI		LJ		
S	TOTAL III				LK		LL		LM		
					LN	26 053	LO		LP		792
F	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
I	Autres participations				8U		8V		8W		
N	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
	TOTAL IV				LQ		LR		LS		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	26 053	OH		OJ		792
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réval légal ou éval en équ 4	
						par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		valeur d'origine des immobilisations en fin	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				C0		D0		D7		
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				LV		LW		1X		
	Terrains				LX		LY		LZ		
C	Constructions	- Sur sol propre			MA		MB		MC		
		- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF		
		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH		MI		
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.				MJ		MK		ML		
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM		MN	9 490	MO		
		- Matériel de transport			MP		MQ	7 500	MR		
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	9 855	MU		
L	Immob. corporelles en cours		MY		MV		MW		MX		
E	Avances et acomptes		NC		MZ		NA		NB		
S	TOTAL III				ND		NE		NF		
					NG		NH	26 845	NI		
F	Participations évaluées (mise en équ.)				0U		M7		0W		
I	Autres participations				0X		0Y		0Z		
N	Autres titres immobilisés				2B		2C		2D		
	Prêts et autres immob. financières				2E		2F		2G		
	TOTAL IV				NJ		NK		2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OK		OL	26 845	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2019	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO				Néant		X

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant					
CADRE A							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*							
IMMOB. AMORTISSABLES	Montant des amort. au début de l'ex.	Augmentations : dotations de l'ex.	Diminutions : amort. affectés aux éts sortis de l'actif reprises				
Frais d'établ. et développ. TOTAL I	CY	EL	EM				
Autres immob. incorp. TOTAL II	PE	PF	PG				
Terrains	PI	PJ	PK				
- Sur sol propre	PM	PN	PO				
Construct*	PR	PS	PT				
- Sur sol d'autrui	PV	PW	PX				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	PZ	QA	QB				
Inst. techn., matériel et outillage ind.	QD	QE	QF				
- Installations générales, agencements et aménagements divers	QH	QI	QJ				
Autres immob.	QL	QM	QN				
- Matériel de transport	QP	QR	QS				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier							
- Emballages récup. et div.							
TOTAL III	QU	QV	QW				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	ON	OP	OQ				
CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisat* amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	N9	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
N Inst. géol., agenc.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
C Inst. géol., agenc. et am. div.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
R Mat. bur. et inf. mob.	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations -	NL			NM			NO
TOTAL général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à évaluer			Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations			SP	SR			

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant		X	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC	
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF	
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6	
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM	
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
& Prov. pr pensions et obligat* similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
C Prov. pr renouvellemnt des immob.*	5F	5H	5J	5K	
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	E.O	EP	EQ	ER	
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U	
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D	
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H	
P Immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05	
R - titres de participat*	9U	9V	9W	9X	
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09	
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
A Autres prov. pour dépréciat* (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
- d'exploitation		UE	UF		
Dont dotations et reprises - financières		UG	UH		
- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise :		SAS A.FRESCO				Néant		*	
-------------------------------	--	--------------	--	--	--	-------	--	---	--

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut	1	A 1 an au plus	2	A plus d'1 an	3
De l'actif	Créances rattachées à des participations	UL			UM		UN	
immo-	Prêts (1) (2)	UP			UR		US	
bilisé	Autres immobilisations financières	UT			UV		UW	
De	Clients douteux ou litigieux	VA						
l'actif	Autres créances clients	UX	32 825		32 825			
circulant	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	44		44			
	Etat et Impôts sur les bénéfices	VM						
	autres Taxe sur la valeur ajoutée	VB	933		933			
	collectivités Autres impôts, taxes, versemts assim.	VN						
	publiques Divers	VP						
	Groupes et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS	130		130			
	TOTAUX	VT	33 932		33 932			
R e n v	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF						

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut	1	A 1 an au plus	2	A plus d'1 an et 5 ans au plus	3	A plus de 5 ans	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y								
Autres emprunts obligataires (1)		7Z								
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG								
	à + de 1 an à l'origine	VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A								
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 824		2 824					
Personnel et comptes rattachés		8C								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 954		5 954					
Etat et	Impôts sur les bénéfices	8E								
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 975		2 975					
Collectivités	Obligations cautionnées	VX								
publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	271		271					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J								
Groupes et associés (2)		VI	21 413		21 413					
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr		8K								
Dettes représentatives de titres empruntés*		Z2								
Produits constatés d'avance		8L								
	TOTAUX	VY	33 437		33 437					
R e n v	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032						
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK								
	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL								

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO					Néant		Exercice N, clos le : 31/12/2019	
I. REINTEGRATIONS					BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés								
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067)		XX			
Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis)		XZ			
Réintégration prévue à l'article 155 du CGI					XY			
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*		IWL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 2069 CGI		L7	K7	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)					I8			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%					ZN			
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme					WN			
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)	SU	Zone d'ent.* (act. exo.)		SW	WQ	
Dont :		Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art. 213)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage					Y3			
TOTAL I					WR			
II. DEDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*					WS			
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement écoulés, et réintégrés dans les résultats comptables de l'ex. (art. 2058-B, cadre II)					WT			
Régimes	Plus-values nettes	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *			WV			
Imposition		- imposées aux taux de 0%			WH			
particuliers	à	- imposées aux taux de 19 %			WP			
et impos.	long terme	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW			
différées		- imputées sur déficits antérieurs			XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I8			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales : (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))					XA			
Produit net des act. et parts d'intérêt :					ZX			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 60% (art. 223 B)					ZY			
Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer					XD			
Majoration d'amortissement *					XF			
Entreprise nouvelle art. 44 septies		K9	Entreprise nouvelle art. 44 sexies		L2	Jeunes entre. innovantes (art. 44 sexies A)		L5
Pte de compétence hors CICE		L4	Sociétés d'investissement immo.		M3	Zone restruc. défensive (art. 44 terdecies)		PA
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)		SP	Zone franche d'activité IIG (art. 44 quaterdecies)		XC
Zone de revitalisation rurale (44)		PC	Bassin Urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)		PB
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS			
Deduct. div. (cf. feuillet séparé)		dont déd. except. (art. 39 decies)		Créance dérogée par le report en arrière du déf. (IS)		ZI	XG	
		dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies A)		dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies B)				
		dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies C)		dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies D)				
		dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies E)						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2			
TOTAL II					XH			
III. RESULTAT FISCAL					9 225			
Résultat fiscal avant imputation			bénéfice (I moins II)		XI	9 225		
des déficits reportables :			déficit (II moins I)		ZL	XL		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)					XL			
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)					XO			
RESULTAT FISCAL BÉNÉFICE (XN) ou DÉFICIT reportable en avant (XO)					9 225			

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO			Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		
Déficits reportables (différence K4- K5)		K6		
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ		9 225
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK		9 225
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis A1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis A1. 2 du CGI*		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges*				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
Provisions pour dépréciation*				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032		TOTAUX	YN	YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
		ligne WI		ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant							
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT									
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	UC							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	UD	-999						
	Prélèvements sur les réserves	UE							
	TOTAL I	UI	-999						
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB							
	- Autres réserves	ZD	-999						
	Dividendes	ZE							
	Autres répartitions	ZF							
	Report à nouveau	ZG							
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	-999					
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.									
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N - 1						
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS					
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance		YT	99 122	98 214			
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	6 180	3 600		
		- Personnel extérieur de l'entreprise			YU				
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	4 836	6 534		
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			VV				
	impôts et taxes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	18 330	15 706		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	128 468	124 055			
		- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	620	619		
	T.V.A.	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	Z5		9Z	868	128		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	1 488	747			
Divers	- Montant de la TVA collectée			YY	20 983	20 963			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	6 942	9 374			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2019)*			OB	50 604				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	%			
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE			XP					
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR					
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG					
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH					
	Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL
				PV à 19%	JM		Imputation	JC	
Groupe : résultat d'ens.		JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO	
				PV à 19%	JP		Imputation	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH		N°SIRET de la société mère	JJ				

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2020

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO							Néant	X	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE									
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amortis. * (5)	Valeur résiduelle (6)		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées					Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)					
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %			
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+					+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+					+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+					+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+					+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+			
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-			
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+		+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(8)									
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(9)			A	B (Ventilation par taux)			C		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant	☒	*
---	--	-------	-------------------------------------	---

(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)	
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme N-1			
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2			
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Origine	Moins-values			Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, 18,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)			
	1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme N-1						
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2						
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2020

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant		X		*					
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*											
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N											
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme									
		à 10%		à 15%		à 18%		à 19%		à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1									
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.		2									
Total (lignes 1 et 2)		3									
Prélèv.		4									
opérés		5									
Total (lignes 4 et 5)		6									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7									

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant	
Exercice ouvert le : 01/01/2019	et clos le : 31/12/2019	Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	215 329	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
Total 1	OX	215 329	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subv. d'exploitation reçues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON	120 620	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	19 352	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	6 180	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OO	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	146 152	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	69 177
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	69 177	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	Du		Au
Date de cessation	HR		

Exercice ouvert le : 01/01/2019		Régime "simplifié d'imposition" ☐ Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 31/12/2019		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☒ taxation au tonnage ☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social	
SAS A.FRESCO MOULIN DE LA GARDE 38780 EYZIN PINET			
N° Siret	48046883800012		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination : N° Siret :

Adresse :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : ACTIVITES ARTISTIQUES Si vous avez changé d'activité, cochez le ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %	DEFICIT (Report de la ligne 9 225
		Bénéfice imposable au taux de 28 %	XO DU 2058A ou 372 du 2033B)
		Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % ou 31 %	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values

PVLT imposables au taux de 15%

PVLT imposables Autres plus-values imposables Plus-values à LT imposables PV exonérées

à 19 % à 19 % à 0% (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas).

Ent. nouv. art. 44 sexies ☐	Jeunes entre. innovantes ☐	Zone franche urbaine - Terr. entr. ☐	PME innovantes ☐
Ent. nouv. art. 44 septies ☐	Pôle de compétitivité ☐	Zone franche d'activité ☐	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'invest. immo. cotées ☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septies ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	BUD, art. 44 sexdecies ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur : ☐

productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquième C-1-1), cochez la case : ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquième C-1-2), cochez : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ OUI ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : WINSIS

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable * : ☐ FIDUCIAL
Téléphone : 04 74 78 82 82 21 QUAI RIONDET
38217 VIENNE CEDEX

- du conseil * : ☐
Téléphone :

- du C.G.A. ou du viseur conventionné :

n° agrément
Visa : CGA/AGA Viseur conventionné

A EYZIN PINET le 27/04/2020

Nom du déclarant : M FAYSSE ERIC
Qualité du déclarant : PRESIDENT

Edition libre de la déclaration de résultat transmise par TDPC

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2020

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO								
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2019								
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)					
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)					
2	Mt des distribut* correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		(c)					
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)					
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a),		(e)					
	(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)		(f)					
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(g)					
			(h)					
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)					
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)					
7	Montant des revenus répartis (5)		Total (a) à (h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants		SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			année du versement (3)	Montant des sommes versées				
				Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).	
					Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)
M COMMECY PATRIC PRESIDENT MOULIN DE LA GARDE 38780 EYZIN PINET		59	2019	50 603				
MME PILLARD MARION ASSOCIE MOULIN DE LA GARDE 38780 EYZIN PINET		1						
J DIVERS								
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)								
Adresses des autres établissements								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

A.FRESCO
Société à responsabilité limitée au capital de 600 euros
Siège social : Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET
480.466.838 RCS VIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2020

FEUILLE DE PRESENCE

Nature des droits sociaux :
(a) - 'Parts sociales'

N°	ASSOCIES	PLEINE PROP.	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	M. Patrick COMMECY Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET	59 (a)	59	
2	Mlle Marion PILLARD Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET	1 (a)	1	
	Totaux =====	60	60	=====

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs,
arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le Président de l'Assemblée,
Patrick COMMECY



A - FRESCO

Moulin de la Garde
38780 Eyzin-Pinet
33 (0)4 74 58 44 10
SIRET 48046683800012

A.FRESCO
Société à responsabilité limitée au capital de 600 euros
Siège social : Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET
480 466 838 RCS VIENNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt

Le 30 juin,
A 10 heures,

Les associés de la société A.FRESCO, société à responsabilité limitée au capital de 600 euros, divisé en 60 parts de 10 euros de nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Patrick COMMECY, propriétaire de 59 parts sociales
- Mademoiselle Marion PILLARD, propriétaire de 1 part sociale

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick COMMECY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

A.FRESCO
Société à responsabilité limitée au capital de 600 euros
Siège social : Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET
480 466 838 RCS VIENNE

TEXTE DES RESOLUTIONS
PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 juin 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de - 9225 € euros de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- 9225 €	euros
---------------------	----------	-------

En totalité au compte en "report à nouveau" qui s'élève ainsi à - 9225 € euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de - 9225 € de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice

- 9225 €

En totalité au compte autres réserves qui s'élève ainsi à - 9225 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

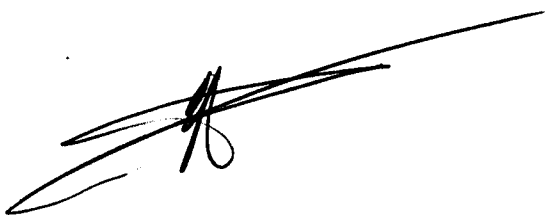
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Patrick COMMECY,



Marion PILLARD,

